

Cimetières et métropoles

FRÉDÉRIC BERTRAND

La naissance du cimetière moderne peut être datée, en France, du décret napoléonien du 23 Prairial an XII (12 juin 1804). Après les déferlements de la mort liés à la Terreur, ce décret pacifie un espace qui a perdu sa sacralité en étant détaché de l'Église. Mais séparer les vivants et les morts, la cité et le cimetière, c'est aussi poursuivre un processus de redistribution et de ségrégation des lieux de vie, de travail, de la maladie et de la mort.

Isolé de la ville, le cimetière devient un équipement pour lequel les grands projets monumentaux, architecturaux ou paysagers, imaginés depuis la fin du XVIII^e siècle, sont soumis à des rationalités économiques et techniques dont le modèle dérive de l'habitat. De la maison à la tombe, de la parcelle à la concession, les règles du lotissement gèrent efficacement une masse d'individus qui rêve de sépulture particulière, de représentation et de perpétuité. Les distinctions sociales s'inscrivent dans l'espace et le temps, entre une trame urbaine facilitant le repérage administratif dans le nouvel enclos et des concessions privées. Comme l'ont identifié historiens et anthropologues, le déclin des « formes urbaines de sociabilité » s'accompagne d'une « révolution de l'affectivité » et d'une « société de conservation ». Dans ce contexte, la sociabilité se rétracte et la famille s'affirme et d'une nouvelle affectivité naît le « culte des morts ». Progressivement, la tombe de famille incarne le symbolisme funéraire et répond à cette crise spirituelle et urbaine¹.

Tombe et cimetière, devenus indissociables, articulent de manière inégale nature et monument funéraire. Le cimetière du Père-Lachaise en est un exemple remarquable mais qui, au fil des extensions, devient un jardin loti. Le modèle d'origine sera adapté

aux États-Unis comme dans l'Europe anglo-saxonne dans des compositions plus ou moins régulières où les tombes (chapelles, dalles, stèles...) peuvent être isolées ou en rangées. L'Europe du Sud maintiendra la tradition plus monumentale du Campo Santo et de ses galeries abritant de véritables musées en plein air.

À la croisée de ces aires d'influence européenne, la France du XX^e siècle contribue peu à la réalisation de cimetières contemporains. De rares exemples de qualité sont mis en œuvre lors de nouvelles commandes publiques liées aux cimetières intercommunaux² qui traduisent la récurrence des problèmes identifiés au siècle précédent : comment assurer des lieux de sépultures dignes pour tous et faire face à la saturation des cimetières existants ? La trame urbaine et paysagère s'affirme comme une réponse à l'hétérogénéité des territoires périurbains mais aussi à une gestion administrative qui ne parvient pas à endiguer un découpage en concessions où la tombe de famille devient analogue à la maison individuelle si souvent critiquée. Face aux incertitudes quant à l'évolution de la société contemporaine (démographie, mobilité, mœurs, croyances...) et à la pauvreté des terrains dévolus aux cimetières, le modèle du « parc funéraire » est censé inviter les visiteurs à méditer sur la mort. Il offre aussi un compromis dans une société urbaine qui peine à réserver des espaces tant pour les cimetières que pour les parcs et jardins.

De nos jours, l'accroissement de la durée de vie, la décohabitation, la séparation des lieux de travail des lieux de loisirs et de retraite, l'évolution des pratiques funéraires avec la crémation... rendent délicate la prospective en matière de saturation. Si le développement de la crémation s'accélère au XXI^e siècle, l'évolution démographique et l'exposition aux risques

1 | Voir notamment les travaux de Philippe Ariès, *L'homme devant la mort*, éditions du Seuil, 1977 et *Essais de mémoire, 1943-1983*, éditions du Seuil, 1993 et de Jean-Didier Urbain, *La société de conservation*, Payot, 1978 et *L'archipel des morts*, Librairie Plon, 1989.

2 | Pour la proche couronne parisienne voir les cimetières intercommunaux de Clamart (1958), des Joncherolles (1977), de Valenton (1972), conçus par Robert Auzelle (1913-1983), et de La Courneuve (1966), conçu par Henri-Jean Calsat (1905-1991).



Réaménagement du cimetière communal de Courbevoie. © Frédéric Bertrand.

(canicule, épidémie, pandémie...), conduisent aussi à s'interroger sur l'évolution des pratiques et la disponibilité des espaces.

Dans ce contexte d'incertitudes et face à des métropoles toujours plus denses, aux espaces imbriqués, il est nécessaire de se donner les moyens de dégager des grandes tendances, de définir les indicateurs utiles à une veille (vieillesse, taux de mortalité, modes de sépultures...) pour mieux connaître l'existant, apprécier les bonnes pratiques et aider les collectivités à gérer ces espaces durablement inscrits dans leurs territoires¹.

Enjeux urbains et situations métropolitaines : un paysage à reconquérir

Le cimetière est un équipement qui ne peut être confondu avec d'autres espaces publics. Lieu d'inhumation et de recueillement, il doit satisfaire des obligations de services incontournables (accueil des familles, inhumations, exhumations, décence,

¹ | Pour le cas de la métropole parisienne, se reporter aux études de l'atelier parisien d'urbanisme (<https://www.apur.org>).

sécurité, hygiène...). Lieu de mémoire individuelle et collective, mais encore sociale, culturelle, culturelle et artistique, il peut accueillir des fréquentations importantes tant en périodes ordinaires qu'exceptionnelles.

Mais la densification urbaine et la permanence des cimetières invitent aussi à en faire des leviers du renforcement du système des parcs et jardins, des belvédères métropolitains, voire de grands corridors écologiques (fleuve, routes, voies ferrées).

Le cimetière français est caractérisé plus ou moins négativement par la trilogie des murs, allées et divisions. Leur reconquête peut être un levier pour intégrer des cimetières dans leurs contextes urbain et paysager tout autant que pour améliorer et diversifier l'offre funéraire.

Les murs isolent les sépultures du monde des vivants et les en protègent. Symboliques du lieu, ils sont trop souvent peu qualitatifs et d'une hauteur excessive. Ces limites pourraient évoluer pour accueillir des espaces d'inhumation architecturés (enfeus, ossuaires, columbariums...) ou paysagers (espaces cinéraires, musée du patrimoine funéraire...) tout en permettant une meilleure intégration et une économie des espaces et des investissements.

Les voies et allées forment l'espace public intérieur sur lequel les collectivités peuvent agir. Elles ordonnent les lieux selon une trame que les matériaux de surface servent parfois à hiérarchiser. Cette variété de traitement de sols tend à disparaître sous l'uniformité du bitume, facile à mettre en œuvre mais très routier et accentuant l'îlot de chaleur urbain. Cet appauvrissement des sols a d'autant plus d'impact sur la perception des espaces que ces voies sont rarement plantées. Le renforcement de la végétation peut contribuer à la création d'un nouveau paysage, d'une mise en scène de la trame existante (hiérarchie, ponctuation...) et d'une meilleure expression des lieux. Là encore, la reconquête de cette trame pourrait conduire à redonner une place visible aux espaces de sépulture, à développer de nouvelles offres d'inhumation et de service (aires de cérémonie, abris, fontaines, bancs, poubelles...).

Les divisions, ces îlots assignés aux sépultures, sont plus difficiles à transformer du fait des concessions privées. Elles peuvent contribuer à améliorer le paysage et le bilan environnemental des sites. Le caractère minéral et sériel de la production marbrière peut



Skogskyrkogården le cimetière boisé de Stockholm. © Natalie Maynor.

être atténué par des plantations, lors des reprises de concessions par exemple. La préservation d'une diversité de forme, de matériaux, de modes de sépulture peut aussi influencer sur la qualité et la singularité de ces espaces. La spécialisation de certaines divisions (carrés des militaires, des enfants, des indigents, divisions confessionnelles, cinéraires...) exprime une mémoire locale nécessitant une attention particulière qui fait trop souvent défaut.

Quels projets pour le XXI^e siècle ?

Les événements récents qui ont provoqué des pics de mortalité (canicule 2003, pandémie 2020-2021) ont été traumatisants tant pour les familles que pour les collectivités et les opérateurs du funéraire. Ils ont soulevé de nombreuses questions sur nos lieux, nos pratiques funéraires et notre rapport à la mort.

L'augmentation de la crémation en France impose notamment de repenser les espaces et les rituels, mais reste encore trop associée à l'image d'un cimetière « paysager » à la composition irrégulière, peu compatible avec les cimetières créés jusqu'au milieu du XX^e siècle.

Plus largement, la crémation et les pratiques cinéraires, comme la persistance de l'inhumation traditionnelle, invitent à reconsidérer la dimension collective du cimetière afin de redonner une valeur symbolique et artistique à la communauté des morts qu'il abrite. Comparée au reste de l'Europe, la France accuse un réel retard. —

Friedhof Nordheim à Zurich. © Frédéric Bertrand.

